

§ II- LETTRES, N°379

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°137

A MONSIEUR L'ABBE CLAUDON, N°32

Ce 22 Avril 1868

Bien cher Abbé et frère,

J'ai reçu l'anneau et la lettre de Madame Bontoux. Veuillez le lui dire. Elle peut sans inconvénient confier les reliquaires et le soin de les garnir à la soeur sacristine ou à toute autre, en lui recommandant seulement de s'informer auprès de la R^{de} Mère Prieure de ce qui m'a été promis en présence de M. l'abbé Bailly : une relique de la vraie croix, et une parcelle de toutes celles dont elles peuvent disposer en ce moment, en particulier de S. Franç. de Sales et de St^e Chantal. Priez qu'on le fasse le plus tôt possible.

Je ne sais aussi si M^{me} Bontoux a pu régler avec le P. Fritz. Nous lui devons 17^f. La cuve qu'il nous a faite n'allait pas bien, mais ce n'est pas sa faute. Nous avons fait faire les autres sur les lieux à cause de la facilité p^r prendre les mesures.

Je réponds maintenant à la question importante.

Vraiment, mon cher ami, je ne vois pas la possibilité de recevoir cette personne à quelque titre que ce soit :

Pour être reçue parmi nos Enfants il faut indispensablement réunir ces 3 conditions :

- 1^o Venir de pleine volonté.
- 2^o Etre déjà pleinement convertie et avoir déjà donné des garanties sérieuses.



3° Avoir le désir et l'intention de demeurer touj. ~~en~~ à Béthanie.

Or, cette personne très probablement ne vient pas de pleine volonté.

N'a pas encore donné des garanties sérieuses de conversion.

N'a pas le projet de rester toujours ici.

Sans ces 3 conditions impossible de recevoir qui que ce soit sans les plus graves inconvénients. Notre maison vous le savez, n'est organisée que pour la vie de famille et ce n'est pas ce qu'il faut encore à la personne dont vous me parlez.

Quant à la recevoir comme pensionnaire, c'est plus impossible encore. Nous ne recevions comme pensionnaires ~~à~~ que des personnes parfaitement irréprochables, pouvant et voulant se dévouer à l'Oeuvre, a peu près comme nos Soeurs Auxiliaires, mais sans vie religieuse et sans vœux obligés. Tout cela est nettement déclaré d'avance dans les Quelques détails sur la Maison de Béthanie.

~~S. Eminence~~ ~~serait~~ La place de cette personne serait évidemment au refuge. Nous ne pourrions l'agréer sans aller contre les intentions expresses de S. Eminence, telle qu'elle nous les a exprimées bien des fois. et sans compromettre très gravement le bien moral de l'Oeuvre.

Si cependant S. Eminence ~~ava~~ voulait que nous recevions cette personne, qu'elle veuille bien nous en exprimer le désir formel; nous n'avons rien à refuser alors, mais sans cela, nous n'en ferons rien; je suis assuré que ce nous serait très-nuisible.

Je regrette bien vivement de ne pouvoir me rendre à votre demande, mon bien cher ami, mais je sais trop bien votre entier dévouement à l'~~heur~~ Oeuvre pour m'excuser plus longtemps. Pour tout au monde, vous ne voudriez rien qui nous put nuire.

A Dieu, bien cher frère et ami, pardon de l'indisposition que je vous ai causée l'autre jour, et croyez moi toujours

Tout vôtre en Notre Seigneur,

fr. M. Jean-Jos. Lataste
des ff. Prêch.

Mille bonnes choses de la part du R.P. Eveillé, et de la bonne Mère Henri Dominique

